

AMÉLIORER LES DROITS DES SALARIÉS POUR LA CFDT, C'EST TOUS LES JOURS !

Le 1^{er} mai à la télé, entre deux brins de muguet, on verra les défilés syndicaux. Il y aura les chiffres de la police et ceux des organisateurs. Personne ne sera d'accord. C'est un rituel, comme le muguet...

Mais ce que l'on ne verra pas, c'est ce que le syndicalisme apporte, et la CFDT en particulier, pour tous les salariés. Pourtant, c'est le plus important. Parce que combattre les inégalités, c'est une action concrète et volontariste de tous les jours.

Ces dernières semaines, la CFDT a signé quatre accords qui améliorent la situation des salariés en particulier des plus précaires. Ceux qui ont des petites retraites, ceux qui sont contractuels dans la fonction publique, ceux qui sont au chômage, ou encore des jeunes qui galèrent pour trouver du travail.

Ce que la CFDT a obtenu pour les retraités du secteur privé

- **La possibilité de départ en retraite sans décote jusqu'en 2018:** les salariés qui partiront en retraite après une carrière complète ou une carrière longue au cours des sept prochaines années ont l'assurance de ne pas voir leur pension complémentaire baisser.
- **La réduction des inégalités liées aux droits familiaux:** les majorations de pension bénéficieront davantage aux retraités les plus modestes, principalement les mères de famille. Plus de 90 % des parents d'au moins trois enfants bénéficieront aussi d'une amélioration de leur pension.
- **La sécurisation des retraites complémentaires:** les ressources globales des régimes sont préservées.

Ce que la CFDT a obtenu pour les demandeurs d'emploi

- **Le maintien des règles fixées en 2009:** c'est-à-dire l'accès à l'indemnisation à tout demandeur d'emploi ayant cotisé quatre mois au cours des vingt-huit derniers mois et le principe d'un jour indemnisé pour un jour travaillé.
- **Le maintien du niveau actuel des cotisations salariales et patronales:** le patronat a renoncé à une baisse immédiate des cotisations chômage, qui aurait vraisemblablement entraîné la baisse des indemnités vu le fort endettement du régime d'assurance chômage.
- **La possibilité de cumuler allocation chômage et pension d'invalidité.**
- **La reconnaissance des travailleurs saisonniers au chômage au même titre que les autres demandeurs d'emploi:** en supprimant le coefficient réducteur jusqu'alors appliqué à l'allocation chômage des seuls travailleurs saisonniers, ces derniers seront désormais indemnisés comme les autres demandeurs d'emploi.

.../...

Ce que la CFDT a obtenu pour les jeunes

- **Un accompagnement renforcé dans leur recherche d'emploi pour les jeunes qui en ont le plus besoin:** 65 000 jeunes en bénéficieront en 2011.
- **L'assouplissement des conditions d'accès au congé individuel de formation** pour les moins de 26 ans en CDD.
- **Une préparation opérationnelle à l'emploi** pour 30 000 jeunes de moins de 30 ans.
- **Des mesures contre l'illettrisme** dont 20 000 jeunes bénéficieront.

Ce que la CFDT a obtenu pour les contractuels des fonctions publiques

- **L'élargissement du dispositif de titularisation aux agents contractuels ayant quatre années d'ancienneté (dont deux ans au minimum à compter du 31 mars 2011).**
- **La construction de garanties collectives en matière de rémunération, de droits sociaux et de formation.**

Le 1^{er} mai, c'est la fête du travail. C'est vrai, le travail n'est pas toujours à la fête, surtout depuis la crise. Oui, la situation sociale est difficile. Mais nous ne sommes pas résignés. Nous pouvons changer les choses.

La CFDT revendique, la CFDT s'oppose aux inégalités, la CFDT obtient des résultats concrets avec les salariés et pour les salariés.

... JE ME SYNDIQUE À LA



Nom _____

Prénom _____

Téléphone _____

Établissement _____

Secteur d'activité _____

Je souhaite avoir des informations sur la CFDT

Je souhaite adhérer à la CFDT

Coupon à retourner à : (contact local)